RAPPORT NATIONAL DE LA TANZANIE

SECTEURS/DOMAINES THÉMATIQUES	PROTOCOLES ET DÉCISIONS DE LA SADC
ÉNERGIE, ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	1. **Protocole environnemental de la SADC** La République-Unie de Tanzanie a ratifié et signé le Protocole de la SADC sur la gestion de l'environnement pour le développement durable. Le Parlement tanzanien a adopté une résolution ratifiant cet important protocole visant à faciliter les stratégies conjointes de gestion des ressources et de lutte contre le changement climatique. En tant que membre de la SADC, la Tanzanie aligne activement ses lois sur les cadres environnementaux régionaux. Les pratiques environnementales de la Tanzanie sont régies par le Protocole sur la gestion de l'environnement pour le développement durable. La Tanzanie intègre les objectifs de la SADC dans les cadres locaux comme la politique environnementale nationale de 2001 qui transmet les évaluations d'impact environnemental, la gestion des ressources en eau, le changement climatique et la biodiversité juste pour s'aligner sur le consensus régional. La stratégie de développement de la Tanzanie 2050 a été élaborée et mise en œuvre selon les lignes directrices du plan stratégique de la SADC 2020-2030 et du plan de développement Vision 2050 (***connu sous le nom de Dira 20250***) qui met l'accent sur la prospérité économique et la protection de l'environnement, ce qui a propulsé le pays parmi les dix premiers pays africains en matière de résilience climatique. Grâce à la gestion des ressources en eau, la Tanzanie a mis en œuvre le Protocole sur la réforme des systèmes d'eau partagés, garantissant que les pays utilisent les ressources en eau de manière équitable et protègent le climat et l'environnement

	autour des rivières et des lacs. La Tanzanie a mis en œuvre le protocole lorsqu'elle autorise la coopération transfrontalière, le partage équitable de l'eau et la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) résiliente au climat dans son cadre juridique national. L'évaluation et le suivi sont effectués périodiquement pour garantir que les projets de développement sont évalués à la fois pour leurs impacts locaux et leurs conséquences écologiques transfrontalières. La Tanzanie organise régulièrement des réunions du Conseil des ministres pour évaluer les progrès et échanger des informations par le biais de mécanismes régionaux formels. 2. **Stratégie climatique et plan d'action de la SADC (2015-2030),** La Tanzanie a ratifié et s'engage activement dans la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action de la SADC sur le changement climatique (CCSAP) 2015-2030, pour lutter contre le changement climatique et renforcer la résilience économique et sociale dans la région de la SADC. La Tanzanie entreprend une coopération régionale pour réduire la dégradation de l'environnement, conserver les forêts et améliorer l'accès à l'énergie durable afin de réduire la dépendance au bois de chauffage. Pourtant, les stratégies nationales et le transfert de technologie incluent l'adoption de technologies vertes et intelligentes face au climat dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, l'utilisation d'énergie propre, l'incorporation de la stratégie d'économie verte de la SADC et du plan d'action climatique dans les plans de développement nationaux. La Tanzanie s'engage en faveur d'un développement à faibles émissions et d'une compensation carbone. Développant les sources renouvelables telles que la géothermie, le solaire et l'éolien, tout en augmentant l'accès à un gaz naturel abordable pour réduire la

	dépendance à l'égard de la combustion de charbon de bois destructrice. Le gouvernement est allé plus loin dans l'examen des politiques et a intégré les directives environnementales régionales dans les cadres nationaux tanzaniens et les contributions déterminées au niveau national. 3. **Stratégie d'économie verte de la SADC (2021)** La Tanzanie s'aligne et met en œuvre ces mandats régionaux à travers plusieurs cadres et actions nationaux spécifiques, notamment la Stratégie nationale sur les énergies renouvelables 2024-20234 qui a ouvert la voie à la transition énergétique et se concentre sur l'abandon des combustibles fossiles, la réduction des émissions et l'intensification des projets solaires, éoliens et géothermiques. La Politique environnementale nationale 2021 a été formulée pour guider les interventions stratégiques en matière de production industrielle propre, de protection des ressources naturelles et de gestion des déchets verts. Équilibrer la croissance économique et l'intégrité écologique tout en répondant à la fois aux préoccupations écologiques traditionnelles et aux menaces modernes émergentes telles que le changement climatique, les déchets électroniques et la biotechnologie moderne. En outre, la Tanzanie a été pionnière en matière d'instruments financiers innovants pour financer sa transition économique verte, notamment avec l'émission de la première obligation verte d'Afrique subsaharienne ***(l'obligation Kijani),*** qui a levé des milliards de shillings exclusivement pour soutenir des projets respectueux de l'environnement. 4. **Protocole révisé de la SADC sur l'énergie (2023)** La Tanzanie a soigneusement aligné et mis en œuvre ce protocole en entreprenant une transition puissante vers une énergie propre pour

	correspondre au protocole énergétique régional modifié lorsque le ministère de l'Énergie a lancé la Stratégie nationale sur les énergies renouvelables 2024-2034 qui marque l'expansion du réseau, l'électrification rurale et une plus grande part d'énergie propre dans l'approvisionnement en énergie primaire (mix national). Notre nation collabore avec les pays de la SADC dans des projets de production d'énergie renouvelable (comme l'hydroélectricité et l'énergie solaire) pour atténuer les impacts du changement climatique. Pour atteindre les objectifs de ce protocole, la Tanzanie a éliminé les taxes et accordé des subventions pour les bouteilles de gaz et les poêles intelligents.
ÉGALITÉ DES SEXES ET DÉVELOPPEMENT DES JEUNES	1. **Protocole révisé de la SADC sur le genre et le développement (2016)** La Tanzanie a signé l'Accord modifiant le Protocole de la SADC sur le genre et le développement (le Protocole révisé de 2016) et met en œuvre le Protocole révisé de la SADC sur le genre et le développement (2016) en alignant la législation nationale, en intégrant le genre dans les cadres de développement et en lançant des programmes d'autonomisation économique. Le Protocole sert de cadre essentiel pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes, garantissant l'égalité des sexes dans le développement socio-économique et politique, conformément à la Tanzanie qui a révisé sa stratégie fondamentale pour atteindre les objectifs régionaux, et comprend l'application de la politique de développement des femmes et du genre pour éliminer la discrimination dans les secteurs sociaux, politiques et culturels. La politique de développement des femmes et du genre et la Vision 2025 s'alignent sur les cadres mondiaux tels que la Déclaration de Pékin, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et le Programme de développement durable à l'horizon

	2030 des Nations Unies. La Tanzanie dispose d'un cadre juridique solide sur le développement du genre qui inclut la Constitution de la République-Unie de Tanzanie, où les articles 12 à 29 garantissent l'égalité de toutes les personnes, sauvegardant les droits humains fondamentaux et interdisant explicitement la discrimination fondée sur le genre ou le sexe. En 2024, la Tanzanie a procédé à une vaste réforme de ses lois électorales ; La loi sur les élections présidentielles, parlementaires et municipales et la loi sur la Commission électorale nationale indépendante fournissent des cadres de protection pour garantir la représentation des femmes en politique en établissant des quotas par sexe et protègent les candidates des obstacles systémiques, qui traitent également toute violence électorale à l'égard des femmes comme des infractions pénales. La Tanzanie promeut des politiques budgétaires et d'entrepreneuriat sensibles au genre pour éduquer et améliorer la propriété foncière des femmes et leur accès aux services financiers qui leur permettent d'accéder à la liberté financière. Plan d'action national pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des enfants (NPA-VAWC) 2024/2025-2028/2029), qui est un cadre stratégique visant à coordonner les efforts visant à prévenir la violence, à protéger les victimes et à poursuivre les contrevenants. Le plan d'action protège également les groupes vulnérables et crée un environnement sûr dans la société et a créé des centres multisectoriels spécialisés (centres à guichet unique) pour fournir un soutien médical, juridique et psychosocial aux survivants de VBG. Les bureaux de genre et d'enfance créés dans le cadre de ce plan d'action dans les commissariats de police à travers le pays

	pour fournir des environnements sûrs et spécialisés permettant aux victimes de VBG de signaler les crimes et de recevoir un soutien ont été l'une des stratégies réussies. La Tanzanie a promulgué la loi sur les personnes handicapées de 2010, avec des dispositions protégeant spécifiquement les femmes et les enfants handicapés contre les abus et la violence. Garantir l'égalité d'accès aux soins de santé, à l'aide sociale, à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi sans discrimination. 2. **Déclaration de la SADC sur le développement et l'autonomisation des jeunes (2015).** La Tanzanie met en œuvre la Déclaration de la SADC sur le développement et l'autonomisation des jeunes à travers des mécanismes sectoriels axés sur le développement économique, le renforcement des capacités et la participation accrue des jeunes. La mise en œuvre est coordonnée par le Bureau du Président-Développement de la jeunesse, garantissant l'inclusion des jeunes dans la prise de décision de haut niveau et les stratégies de développement national sous la supervision du Président. La politique nationale de développement de la jeunesse de 2007, modifiée en 2024, est le principal moyen d'incorporer dans la législation nationale les lignes directrices régionales de la SADC en matière de jeunesse afin d'envisager de favoriser des jeunes autonomes, motivés et responsables, capables de participer et de diriger efficacement le développement socio-économique, politique et culturel de leur société. Répondre à la SADC appelant au soutien des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et à l'accès à un emploi décent dans le cadre de la déclaration Le Conseil national d'autonomisation coordonne le développement de l'entrepreneuriat de base, réduit

	la pauvreté et stimule les petites entreprises parmi les jeunes. La Tanzanie a pris des mesures en faveur de l'autonomisation économique en dotant les jeunes des outils, des compétences et de l'accès au financement nécessaires pour passer du statut de demandeur d'emploi à celui de créateur d'emploi, contribuant ainsi activement à une économie tirée par l'industrie. Un important fonds de financement de 200 milliards de shillings tanzaniens (Tsh), destiné aux jeunes et aux femmes, a été créé pour leur donner accès aux capitaux et au crédit. Le décaissement des fonds a déjà commencé en faveur des jeunes et des femmes remplissant les conditions requises.
SANTÉ, SDSR, EMPLOI ET TRAVAIL	1. **Protocole de la SADC sur la santé (1999)** La Tanzanie a signé le Protocole sur la santé le 18 août 1999, lorsqu'elle a été ouverte à la signature pour la première fois, et a ratifié le protocole, s'engageant ainsi pleinement à respecter ses objectifs et obligations régionaux en matière de santé. Le ministère de la Santé garantit le respect des règles grâce à la lutte régionale contre les maladies, à la mise en commun des fournitures médicales et aux initiatives de santé transfrontalières. La Commission tanzanienne de lutte contre le sida (TACAIDS) met également en œuvre la feuille de route nationale de prévention du VIH 2023/24-2026/27, en intensifiant les interventions ciblées pour les populations à haut risque et transfrontalières. La Tanzanie met directement en œuvre l'objectif du Protocole de la SADC d'améliorer l'accès à des médicaments essentiels et abordables dans tous les États membres lorsque le Département des magasins médicaux (MSD) de Tanzanie accueille une initiative régionale d'achat en gros dans le cadre des services d'approvisionnement groupés de la SADC (SPPS).

	Dans le cadre de l'harmonisation de la réglementation pharmaceutique, la Tanzanie, par l'intermédiaire de l'Autorité tanzanienne des médicaments et des dispositifs médicaux (TMDA), participe à la procédure collaborative ZAZIBONA (Zambie, Zimbabwe, Botswana et Namibie) qui accélère l'enregistrement des médicaments et des diagnostics dans la région de la SADC. La Tanzanie aligne ses stratégies nationales de santé sur les objectifs de la SADC pour améliorer la collaboration régionale, la gestion des catastrophes et le contrôle des maladies. La Tanzanie intègre ce protocole à travers plusieurs programmes clés en partageant des données régionales et en exécutant des efforts conjoints sur la préparation aux épidémies, le paludisme, la tuberculose et le VIH/SIDA dans le cadre de la surveillance et du contrôle des maladies. La Tanzanie utilise ses propres plans stratégiques du secteur de la santé (HSSP), qui constituent un alignement de la stratégie nationale pour atteindre les normes minimales de la SADC et parvenir à l'équité en santé. Non seulement cela, mais la Tanzanie s'associe également au cadre politique régional de santé de la SADC pour renforcer la surveillance sanitaire transfrontalière et la résilience des réponses d'urgence. 2. **Stratégie de la SADC pour la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) 2019-2030** La Tanzanie met en œuvre la Stratégie de la SADC pour la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) 2019-2030 en incorporant dans la législation nationale ses objectifs régionaux à travers le Plan national tanzanien pour la SRMNEA+N (One Plan III). Cette charte nationale s'aligne sur les positions de la SADC « Survivre, prospérer et transformer »

	pour répondre à la santé maternelle, aux besoins reproductifs des adolescents, à la planification familiale et à la violence sexiste à travers le pays. La Vision de développement de la Tanzanie 2025 donne la priorité à l'égalité des sexes et à l'accès à des services de santé reproductive de haute qualité afin de réduire la mortalité infantile et maternelle. Les services complets de santé sexuelle et reproductive constituent un programme national. Le ministère de l'Éducation, des Sciences et de la Technologie (MoEST) met en œuvre des programmes pour les adolescents et les jeunes grâce à l'amélioration des programmes scolaires, à la formation aux compétences essentielles et au renforcement des systèmes de conseil axés sur le renforcement de l'autonomie et la résolution des défis économiques et sociaux afin de réduire les taux de grossesses chez les adolescentes et d'IST (infections sexuellement transmissibles). Le Plan stratégique du secteur de la santé (HSSP V 2021-2026) vise à pousser la Tanzanie vers une couverture sanitaire universelle, à renforcer la santé reproductive et maternelle et à s'attaquer aux déterminants sociaux. 3. **Protocole de la SADC sur l'emploi et le travail (2023)** Monsieur le Président, la Tanzanie a signé le Protocole de la SADC sur l'emploi et le travail (2023) le 17 août 2024. Le gouvernement est actuellement en train de modifier ses lois et d'élaborer des stratégies pour mettre en œuvre ce protocole.
COMMERCE, INDUSTRIE, FINANCE, INVESTISSEMENT	**Protocole de la SADC sur le commerce (1996)** Monsieur le Président, la Tanzanie participe activement à la mise en œuvre du Protocole sur le commerce (1996), la Tanzanie est membre fondateur de la SADC et signataire du protocole. Depuis que la Tanzanie a ratifié le Protocole, la mise en œuvre implique l'élimination des droits de douane, la simplification des procédures aux

	frontières grâce à l'utilisation du certificat d'origine de la SADC et la suppression des barrières non tarifaires (NTB) pour promouvoir le commerce régional.
LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES	1. **Protocole de la SADC sur les finances et l'investissement (2006)** Monsieur le Président, la Tanzanie est signataire du Protocole le 18 août 2006 et s'engage à atteindre l'objectif principal du protocole consistant à améliorer l'environnement d'investissement à travers ses lois nationales telles que la Loi sur l'investissement et les zones économiques spéciales. Le pays aligne ses cadres d'investissement en modernisant son environnement national pour attirer et sécuriser les investissements directs étrangers (IDE). Cela comprend l'adoption de la loi moderne de 2023 sur l'investissement et les zones économiques spéciales afin de rationaliser les opérations commerciales et de fournir un environnement compétitif à l'échelle mondiale pour le développement régional. Les systèmes nationaux de valeurs mobilières et de bourse de la Tanzanie, relevant du Centre d'investissement de Tanzanie, promeuvent les investissements directs étrangers en utilisant des stratégies qui s'alignent sur les cadres de la SADC, travaillent également à faciliter les cotations transfrontalières et à harmoniser les exigences en matière de capitaux. Le gouvernement, à travers la loi de 2023 sur les institutions bancaires et financières et les stratégies nationales d'inclusion, garantit que la supervision de son système bancaire est sûre, solide, fiable et standardisée avec la SADC régionale en matière d'inclusion financière et de réglementation. 2. **Protocole de la SADC sur l'industrie (2019)** Monsieur le Président, la Tanzanie met en œuvre le Protocole d'industrialisation de la SADC (2019) à travers l'industrialisation, la valeur ajoutée et

	l'amélioration des infrastructures. Il vise à renforcer la compétitivité régionale et l'économie industrielle d'ici 2030. Le gouvernement prend des mesures peu substantielles pour mettre en œuvre ce protocole en améliorant des domaines spéciaux de valeur ajoutée, où l'accent est mis sur la production de biens transformés au lieu d'exporter des matières premières, en particulier dans les secteurs agricole et minier, pour développer l'économie et augmenter l'emploi dans le pays et dans la région de la SADC. Monsieur le Président, amélioration de l'investissement et des zones industrielles franches par lesquelles le gouvernement établit des zones économiques spéciales (ZES) sous l'autorité de l'EPZA pour promouvoir les investissements des pays membres de la SADC et attirer de nouvelles technologies dans les industries. Mise en œuvre de projets stratégiques sur la construction d'infrastructures comme le système ferroviaire à grande vitesse Standard Gauge Railway (SGR) et l'amélioration du port de Dar es Salaam visent à faciliter le transport des marchandises et des matières premières plus facilement au sein de la région de la SADC comme moyen de mettre en œuvre le Protocole. L'objectif ultime étant de construire un réseau couvrant plus de 2 500 km, reliant à terme la Tanzanie au Rwanda, au Burundi et à la République démocratique du Congo (RDC) pour dynamiser le commerce régional. Monsieur le Président, la Tanzanie a accueilli la Semaine de l'industrialisation de la SADC comme moyen de rassembler les acteurs du secteur privé pour promouvoir la coopération, la 4e semaine annuelle de l'industrialisation de la SADC s'est tenue du 5 au 9 août 2019 à Dar es Salaam, avec pour thème « Un environnement propice au développement industriel inclusif et durable,

	l'augmentation du commerce intra-régional et la création d'emplois ». Entre autres choses, le sommet a discuté du financement des infrastructures et de l'industrialisation et des obstacles au commerce et à la facilitation des échanges. 3. **Protocole de la SADC sur la facilitation de la circulation des personnes (2005).** La Tanzanie est signataire du Protocole depuis le 18 août, mais ne l'a pas formellement ratifié, mais sa signature initiale indique un engagement en faveur d'un assouplissement progressif des frontières régionales. Le Département de l'Immigration permet aux citoyens de la plupart des pays membres de la SADC d'entrer en Tanzanie sans visa pour une période spécifique ou d'obtenir un visa aux points d'entrée (Visa à l'arrivée). Cela offre une flexibilité comme indiqué dans le protocole pratiqué dans le cadre des exemptions de visa, par le biais d'accords bilatéraux et d'accords de la SADC. La coopération en matière de sécurité et de migration est l'un des domaines fondamentaux du protocole, et la mise en œuvre de mesures de sécurité est en cours, alors que la Tanzanie collabore avec les pays de la SADC à travers des réunions de dirigeants en matière de migration et de sécurité. La collaboration et les réunions fréquentes visent à réduire la migration illégale, la traite des êtres humains et à gérer les mouvements de réfugiés à travers les lois internationales. La délivrance de permis de séjour et de travail est mise en œuvre dans le cadre du système d'immigration tanzanien, dans lequel le pays délivre des permis de résidence temporaires ou permanents et d'établissement d'entreprise aux citoyens des pays de la SADC qui répondent aux critères et aux lois du pays comme moyen simple de faciliter la circulation des personnes.

CORRUPTION, PAIX ET SÉCURITÉ ET ÉLECTIONS	1. **Protocole de la SADC contre la corruption (2001)** La Tanzanie a commencé à mettre en œuvre le Protocole de la SADC contre la corruption (2001) deux ans plus tard, en 2003, par le biais de changements législatifs, du renforcement des institutions d'enquête et de surveillance de l'éthique et d'une coopération régionale avec le Forum d'Afrique australe contre la corruption (SAFAC). Le protocole vise à prévenir, enquêter et punir la corruption dans les secteurs public et privé. La Tanzanie a procédé à d'importantes réformes juridiques et adopté la loi de 2007 sur la prévention et la lutte contre la corruption (PCCA), qui interdit et punit les actes de corruption, y compris la corruption internationale et commerciale, comme le prévoit le Protocole. Cette loi fonctionne parallèlement aux lois anti-blanchiment d'argent ; Loi anti-blanchiment d'argent 2022 et règlement anti-blanchiment d'argent 2022. Grâce à des stratégies nationales, le gouvernement met en œuvre une stratégie nationale anti-corruption durable qui met l'accent sur la transparence, des systèmes de marchés publics robustes et l'intégrité des fonctionnaires. La mise en œuvre de la stratégie anti-corruption a considérablement amélioré la lutte contre la corruption. Des réformes législatives et administratives visant à accroître la transparence et la responsabilité ont été mises en œuvre dans de nombreux départements. Cependant, la création d'une institution spéciale, le Bureau de prévention et de lutte contre la corruption (PCCB), est le principal organe chargé de faire appliquer ces lois, d'enquêter sur les infractions et de poursuivre les affaires conformément aux normes régionales de la SADC, afin de faciliter la mise en œuvre efficace du protocole.

	Grâce à la coopération régionale et internationale, la Tanzanie coopère avec d'autres pays par le biais du Forum d'Afrique australe contre la corruption (SAFAC), dont la Tanzanie est membre actif, une plateforme qui facilite l'échange d'informations de renseignement, facilite les enquêtes transfrontalières et partage des expériences pratiques. De plus, la Tanzanie a accueilli l'atelier des chefs de lutte contre la corruption de la SADC et le 20e anniversaire tenu le 4 août 2025 à Arusha a constitué une étape importante dans l'honneur du Protocole de commémoration du Protocole de la SADC contre la corruption. 2. **Protocole de la SADC sur la coopération en matière de politique, de défense et de sécurité (2001)** En se concentrant sur la diplomatie régionale, la médiation, la consolidation de la paix et la sécurité transfrontalière (diplomatie et résolution des conflits), la Tanzanie utilise activement le Comité politique et diplomatique interétatique (ISPDC) pour plaider en faveur de solutions diplomatiques pacifiques. Par exemple, la Tanzanie a accueilli et dirigé les réunions de hauts responsables de l'ISPDC le 28 avril 2026 à Dar es Salaam pour examiner les rapports sur les élections régionales et les mesures de prévention des conflits. Opérations de défense et de soutien de la paix : dans le cadre du Comité interétatique de défense et de sécurité (ISDSC), la Tanzanie coopère largement en matière de formation militaire conjointe, de partage d'informations et de capacités de lutte contre le terrorisme. Le pays fournit régulièrement des troupes et des ressources aux missions régionales mandatées par la SADC et de l'UA/ONU, comme celles en République démocratique du Congo (RDC) et au Mozambique. Les forces de police tanzaniennes opèrent au sein

	de l'Organisation régionale de coopération des chefs de police d'Afrique australe (SARPCCO) pour la sécurité publique et l'application de la loi, ce qui garantit la mise en œuvre de patrouilles frontalières conjointes, de groupes de travail anti-contrebande et le renforcement des capacités pour lutter contre la criminalité transnationale organisée. La Tanzanie aligne ses politiques de sécurité intérieure sur le Plan indicatif stratégique harmonisé pour l'Organe (SIPO), garantissant que les États membres maintiennent des approches communes en matière de politique étrangère, de pratiques démocratiques et d'observation des droits de l'homme. 3. **Principes et lignes directrices révisés de la SADC régissant les élections démocratiques (2021)** Le gouvernement de Tanzanie met en œuvre les principes et lignes directrices révisés de la SADC régissant les élections démocratiques (2021). La Tanzanie, par l'intermédiaire de la Commission électorale nationale indépendante (INEC), adhère à ces principes pour garantir que les droits politiques, l'égalité d'accès aux médias et la participation des citoyens sont présents lors des élections, comme stipulé par la SADC. En mettant en œuvre les principes de transparence, le gouvernement a modifié la loi et créé la Commission électorale nationale indépendante pour se conformer au besoin de la SADC d'avoir une commission électorale indépendante pour ses membres. Le gouvernement fait régulièrement appel à la Mission d'observation électorale de la SADC (SEOM) pour qu'elle évalue ses cycles électoraux et participe directement à la SEOM qui manque dans d'autres pays de la SADC.

	Des observateurs de la SADC ont été déployés en Tanzanie pour surveiller l'environnement politique, évaluer la préparation électorale et garantir des règles du jeu équitables en matière de participation civique, déployés à travers le pays pour vérifier que les procédures du jour de l'élection sont pacifiques, transparentes et conformes aux réglementations de la Commission électorale nationale (NEC). Le Conseil consultatif électoral de la SADC (SEAC) effectue également des examens de suivi pour évaluer dans quelle mesure les autorités tanzaniennes ont mis en œuvre les recommandations de la SEOM. Non seulement cela, mais la loi tanzanienne sur les élections présidentielles, parlementaires et conseillères de 2024 prévoit également le règlement des litiges lors de l'inscription des électeurs, l'affichage du registre provisoire des électeurs (PVR), la nomination des candidats et la violation du code de conduite électoral. Pour garantir l'équité et la rapidité des élections, le cadre juridique en Tanzanie exige que les procédures électorales soient achevées dans les 90 jours à compter de la date de leur dépôt.